

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial:** TALULOCK® - HARDENER**UFI:** 7UHH-AWFE-NR3Q-DV6R**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations recommandées:** Durcisseur pour résine époxy. (Resin spelter socket)**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant****Société:** Talurit AB**Adresse:** Amalia Jönssons Gata 29, 421 31 VÄSTRA FRÖLUNDA**Code postal:** SWEDEN**E-mail:** info@talurit.com**Téléphone:** +46 31 709 30 80**Page de garde:** www.talurit.com**Personne à contacter:** Victor Lindh | +46 31 709 30 80 | victor.lindh@talurit.se**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+46 (0)303 93610 (08.00-16.30 (GMT +1)) +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP-classification:** Acute Tox. 4;H302
Skin Corr. 1B;H314
Skin Sens. 1;H317
Eye Dam. 1;H318
Acute Tox. 4;H332
Aquatic Chronic 3;H412**Effets nocifs les plus graves:** Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Contient

Substance: 1,3-Benzenedimethanamine

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+330+331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+351+338+310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément dans la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Lors du mélange de deux composants, les instructions des deux fiches de données de sécurité doivent être consultées.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
1,3-Benzenedimethanamine	1477-55-0 216-032-5 01-211948015-50	60 - 100 %	-	Acute Tox. 4;H302 Skin Corr. 1B;H314 Skin Sens. 1;H317 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4;H332 Aquatic Chronic 3;H412 LD50 (Toxicité aiguë - par voie orale): 930 mg/kg bw

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver la peau à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants organiques. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	Des installations solutions de lavage des yeux doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit est corrosif. En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Bien ouvrir l'oeil, retirer d'éventuelles les lentilles de contact, rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie. Gaz nitreux/Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

Autres informations:

Informar les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes:**

Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Utiliser des vêtements de protection spécifiques. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface. Informer les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 7 pour les instructions sur manipulation et stockage. Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mettre des couvercles sur les conteneurs après utilisation. Des installations solutions de lavage des yeux doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Tous les travaux doivent être effectués dans des locaux bien ventilés. Se laver les mains avant les pauses, avant d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ni fumer durant les travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est corrosif. Polymériser avec la partie A lors de l'émission de chaleur.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle:	Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.
Base légale:	Aucune information connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 16321.
Équipement de protection individuelle, protection de la peau:	Utiliser des vêtements de protection spécifiques.
Équipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile/ Butylcaoutchouc. Temps de pénétration du matériau du gant : 3 heures. Ce temps de pénétration a été divisé par trois lors du test selon la norme EN 374-3, réalisé à 23 °C, alors que la température à l'intérieur du gant est d'environ 35 °C. De plus, le matériau élastique se dilate pendant l'utilisation, ce qui réduit l'épaisseur du gant et le temps de pénétration. L'épaisseur recommandée du gant est $\geq 0,4$ mm. Le choix des gants adaptés dépend non seulement du matériau, mais aussi de la qualité, qui varie selon les fabricants.
Équipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Au cas où la ventilation est insuffisante, utiliser un masque respiratoire. Type de filtre: A.
Autres informations:	Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
État physique	Liquide
Couleur	Jaunâtre
Odeur	Odeur d'amine
Solubilité	Miscible avec: Solvants organiques.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 150 °C	760mmHg 5 (10)

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée	
Point d'éclair	> 150 °C	
Température d'auto-inflammation	> 150 °C	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	0,25 Pas	25°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	1 g/cm ³	
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particules	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec l'époxy sous une forte accumulation de chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec: Oxydants/ Acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Peroxydes organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des fumées dangereuses se forment en cas d'incendie. Gaz nitreux/ Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

1,3-Benzenedimethanamine, cas-no 1477-55-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		930 mg/kg bw			

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

1,3-Benzenedimethanamine, cas-no 1477-55-0

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Lapin	LD50		> 3100 mg/kg			

Le contact avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des brûlures chimiques.

Toxicité aiguë - par inhalation: Nocif par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une brûlure caustique et une douleur cuisante, des rougeurs, des boursouflures et des plaies brûlantes lors de contacts cutanés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: En cas de contact oculaire, des brûlures caustiques profondes peuvent survenir, ainsi que des douleurs, un larmoiement et une contraction des paupières. Risque de blessure oculaire grave et de perte de la vue.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

1,3-Benzenedimethanamine, cas-no 1477-55-0

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Leuciscus idus	96h	LC50	87,6 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna	21d	LC50	6,77 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna	24h	EC50	35,1 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna	21d	EC50	8,4 mg/l			
Crustacés	Daphnia magna	48h	EC50	15,2 mg/l			
Algues		72h	EC50	20,3 mg/l			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne s'applique pas.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit fait varier le pH du milieu aquatique proche.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3267	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (1,3-Benzenedimethanamine)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Numéro d'identification du danger:	80	Code de restriction tunnel:	E

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3267	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3267	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	8		
EmS:	F-A, S-B	IMDG Code segregation group:	Segr. grp. 18 - Alkalis (SGG18)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3267	14.4. Groupe d'emballage:	II
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (1,3-Benzenedimethanamine)	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8		
Etiquette(s) de danger:	8		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Ce produit est évalué et classé conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil et de ses modifications ultérieures.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
2.0.1	2026-09-29	Talurit AB	UFI

La FDS a été élaborée par

Talurit AB

Société:

SUÈDE (EU)

Abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)IMDG: International Maritime Code for Dangerous GoodsIATA: International Air Transport AssociationIATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)ICAO: International Civil Aviation OrganizationICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of ChemicalsEINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical SubstancesCAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)LC50: Lethal concentration, 50 percentLD50: Lethal dose, 50 percent

Autres informations:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances et décrivent notre produit sous l'angle de la sécurité. Elles ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit. Il incombe aux utilisateurs de notre produit de respecter les lois et réglementations en vigueur.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.